

REPAS SERVIS DURANT LE SERVICE DE GARDE
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE CARDIOLOGIE ET DE PNEUMOLOGIE DE QUÉBEC

STAGE OBLIGATOIRE / EXTERNES DE GARDE
EXTERNES DE GARDE EN MÉDECINE, EN GÉRIATRIE ET EN CHIRURGIE

L'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec offre le repas aux externes qui sont de garde. Le repas comprend la soupe, l'assiette principale, le dessert du jour et le breuvage (thé, café, lait).

Les heures des repas de l'Intermed sont :

	Jours de semaine :	Fins de semaine et congés fériés :
Déjeuner :	6 h 45 – 10 h 30	6 h 45 à 10 h 30
Dîner :	11 h – 13 h 45	11 h à 13 h 30
Souper :	17 h – 19 h 30	17 h à 19 h

Les **jours de semaine**, l'externe de garde (17 h à 0 h) peut donc y prendre le souper au montant alloué de 8 \$, toutes taxes incluses.

Les **jours de fin de semaine et les jours fériés**, l'externe de garde (8 h à 0 h) peut prendre deux repas, soit le dîner et le souper au montant alloué de 8 \$ chacun, toutes taxes incluses.

IDENTIFICATION :

- L'externe de garde doit porter sa carte d'identité et la présenter au préposé à la caisse.
- Il doit inscrire le coût du repas dans la colonne appropriée sur le formulaire préparé par la Direction de l'enseignement selon la « liste de garde » et signer son nom.
- Il doit payer immédiatement tout excédent au montant alloué par repas au préposé.

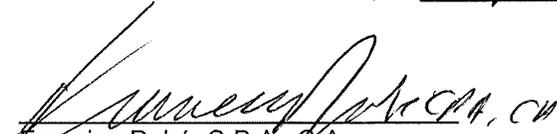
La présente ENTENTE remplace celle qui a été signée le 25 avril 2005.

La présente ENTENTE a été approuvée :

- Au Comité de direction de l'IUCPQ le 14 janvier 2015.
- Au Comité de l'enseignement médical le 11 février 2015.

Elle entre en vigueur le 9 mars 2015.

ENTENTE SIGNÉE à Québec, ce 25^e jour de février 2015.


Francine Dubé, C.P.A., C.A.
Directrice des ressources financières


Denis Coulombe, MD, FRCP
Directeur de l'enseignement universitaire